

**Assemblée générale**

Distr. générale
6 octobre 2021
Français
Original : russe

Soixante-seizième session

Point 111 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international**Lettre datée du 27 septembre 2021, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la nécessité pour la communauté internationale d'unir ses forces contre le terrorisme (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 111 de l'ordre du jour.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 27 septembre adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la nécessité pour la communauté internationale d'unir ses forces dans la lutte contre le terrorisme

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie estime que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le terrorisme international est devenu l'une des menaces les plus dangereuses pour la communauté internationale. Comme de nombreux autres États dans le monde, la Russie a été victime à plusieurs reprises d'attaques fomentées par des organisations terroristes internationales. De nos jours, les actes de terrorisme sont de plus en plus souvent perpétrés à l'aide des technologies de l'information et de la communication et c'est désormais depuis le cyberspace que sont lancées les attaques contre les infrastructures et l'administration publique ou les campagnes de propagande terroriste.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie affirme que la menace terroriste peut être contrée à condition que les États unissent leurs forces dans le respect scrupuleux des normes et principes du droit international, la coordination centrale de ces efforts devant être assurée par l'Organisation des Nations Unies et par son Conseil de sécurité, principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le 11 septembre 2001, en réaction aux attentats terroristes survenus aux États-Unis, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, avait déclaré que ce qui s'était passé confirmait une fois de plus toute la pertinence de la proposition faite par la Russie d'unir les efforts de la communauté internationale pour lutter contre la terreur, qu'il avait qualifiée de fléau du XXI^e siècle. Comme on le sait, après l'attentat perpétré contre le World Trade Center à New York, notre pays a été le premier à proposer aux États-Unis d'Amérique sa coopération dans la lutte contre le terrorisme.

Il importe de noter que la formation d'un front uni dans la lutte antiterroriste a été sabordée avant tout par l'unilatéralisme des États occidentaux qui, au lieu de combattre le terrorisme, ont soutenu les forces antigouvernementales dans un certain nombre d'États du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Amérique latine.

Le mépris du droit international et l'ingérence flagrante des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés dans les affaires intérieures d'États souverains ont créé les conditions d'une progression spectaculaire du terrorisme dans le monde. Ainsi, l'unilatéralisme des États-Unis et de leurs alliés s'est avéré désastreux pour l'Afghanistan. De fait, en près de 20 ans de présence militaire, les États-Unis n'ont pas réussi à résoudre un seul problème dans le pays, alors qu'il se trouvait sous leur contrôle. Dans le même temps, le nombre de victimes civiles des opérations militaires menées sur le sol afghan a dépassé celui des victimes du terrorisme et la production d'héroïne a augmenté de manière exponentielle.

On observe récemment une tendance inquiétante à l'utilisation de la force et au recours à des méthodes terroristes contre des États souverains. Enhardies par la politique agressive soutenue collectivement par l'Occident, les autorités ukrainiennes se sont véritablement employées à commettre ou encourager des sabotages sur le territoire russe – dans la République de Crimée comme dans un certain nombre d'autres sujets de la Fédération de Russie – et à orchestrer des coupures d'eau et d'électricité dans la péninsule de Crimée. Au lieu d'appliquer rigoureusement les

accords de Minsk, l'Ukraine a de fait principalement employé le langage de la force brutale pour « dialoguer » avec les habitants du Donbass.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie note que la politique menée par les pays occidentaux est destructrice et que seule une action des États fondée sur le droit international peut être efficace dans la lutte contre le terrorisme. La situation qui prévalait en République arabe syrienne il y a quelques années en est un bon exemple. Grâce à l'appui que la Fédération de Russie a apporté à cet État conformément à ses obligations internationales, une grande partie de la Syrie a été libérée des terroristes.

Le 28 septembre 2015, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, avait proposé la création d'une « large coalition internationale anti-terroriste ».

Cette initiative conserve toute sa pertinence aujourd'hui. Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie estime qu'il importe de lui donner une dimension parlementaire. Les premières mesures à prendre en ce sens ont été examinées lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenu le 9 septembre 2021 à Vienne. Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie se félicite de la signature, en marge du Sommet, d'un mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants visant à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie considère qu'il importe de renforcer la lutte contre le terrorisme en coopérant avec des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Communauté d'États indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de coopération de Shanghai. La Commission ad hoc sur la lutte contre le terrorisme de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, créée à l'initiative de notre pays, a démontré son efficacité.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie note toute l'importance, dans la lutte contre le terrorisme, du rapprochement des systèmes juridiques nationaux sur la base du modèle de législation adopté par l'Assemblée interparlementaire de la Communauté d'États indépendants ainsi que par l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie appelle à prolonger les discussions sur la lutte contre le terrorisme à l'occasion de la Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interreligieux, qui se tiendra du 16 au 18 mai 2022 à Saint-Petersbourg, étant donné que le dialogue entre les cultures et les religions est un moyen essentiel de prévenir les conflits et la propagation des idées terroristes, en particulier chez les jeunes.